



S.I.L.C.E.N.

SYNDICAT INTERCOMMUNAL à VOCATION MULTIPLE pour l'Équipement et l'Aménagement du
Territoire des Cantons de LEVENS, CONTES, L'ESCARÈNE et NICE

6, Rue Xavier de Maistre - 06100 NICE

☎ 04 93 84 80 26

✉ contact@silcen.fr

SERVICE PUBLIC DE L'EAU POTABLE

Rapport Annuel relatif au Prix et à la Qualité
du Service Public de l'eau

R.P.Q.S

Exercice 2025

*Présenté conformément à l'article L.2224-5
du Code Général des
Collectivités Territoriales*

AR Prefecture

006-210600573-20260924-260919-DE
Reçu le 05/10/2026
Publié le 05/10/2026

SOMMAIRE

1) Caractéristiques techniques du service	3
1.1) Organisation administrative du SILCEN.....	3
1.2) Conditions d'exploitation du service	3
1.3) Estimation du nombre d'habitants desservis (D101.0)	3
1.4) Nature des ressources utilisées et volumes prélevés	4
Points de prélèvement.....	4
1.5) Volumes produits.....	4
1.6) Nombre d'abonnements	4
1.6.1) Répartition des abonnés par commune	5
1.7) Volumes vendus.....	5
1.8) Linéaire du réseau de desserte	6
2) Tarification et recettes du service public d'eau potable.....	6
2.1) Fixation des tarifs en vigueur.....	6
2.2) Prix du service d'eau potable.....	7
2.2.1) Redevance pour pollution de l'eau d'origine domestique	7
2.2.2) Evolution du tarif de l'eau potable	8
2.2.3) Prix TTC du service au m ³ pour 120 m ³ (D102.0).....	9
2.3) Recettes d'exploitation.....	9
2.3.1) Recettes de la collectivité perçue durant l'année	9
3) Indicateurs de performance d'eau potable	10
3.1) du contrôle réglementaire sur les eaux distribuées (P101.1 et P102.1) (indicateurs fournis par la DDASS).....	10
3.2) Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des- réseaux d'eau potable (P202.2)	11
3.3) Rendement du réseau de distribution (P104.3)	12
3.4) Indice linéaire des volumes non comptés (P105.3).....	12
3.5) Indice linéaire des pertes en réseau (P106.3).....	12
3.6) Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable (P107.2).....	12
3.7) Indice d'avancement de protection de la ressource (P108.3) (indicateur fourni par la DDASS).....	13
4) Financement des investissements.....	13
4.1) Montants financiers des travaux engagés pendant le dernier exercice budgétaire, montants des subventions de collectivités ou d'organismes publics.....	13
4.2) Etat de la dette	14

AR Prefecture

006-210600573-20260924-260919-DE
Reçu le 05/10/2026
Publié le 05/10/2026

1) Caractéristiques techniques du service

1.1) Organisation administrative du SILCEN

Le S.I.L.C.E.N. regroupe les communes de Bendejun, Berre-les-Alpes, Blausasc, Cantaron, Castagniers, Châteauneuf-Villevieille, Coaraze, Contes, Drap, Duranus, L'Escarène, Lucéram, Peille, Peillon et Touët-de-L'Escarène.

Parmi elles, les communes ayant transféré leur compétence eau potable sont les communes de Berre-les-Alpes, et de Blausasc, ainsi que Contes et l'Escarène pour une partie de leur territoire. La commune de Châteauneuf-Villevieille ayant intégré la Métropole NCA au 1^{er} janvier 2022, c'est désormais cette collectivité qui exerce la compétence Eau Potable sur celle-ci.

Le service d'eau potable regroupe donc aujourd'hui 4 communes.

Le service assure également la distribution d'eau potable pour certains quartiers sur les communes de Cantaron, et Peillon.

Il délivre de l'eau en gros, au titre de secours, aux communes de Cantaron, Contes (régie), l'Escarène et Peillon ainsi qu'à la Métropole NCA.

Les missions du service sont:

- Production
- Protection du point de prélèvement
- Traitement
- Transport
- Stockage
- Distribution

En attendant de s'accorder sur le transfert des ouvrages du service sur la commune de Châteauneuf-Villevieille, une convention de gestion provisoire a été signée avec la Métropole NCA et la REGIE EAU D'AZUR. Cette convention permet afin de confier temporairement au SILCEN une partie de la gestion de cette compétence.

1.2) Conditions d'exploitation du service

Le contrat de DSP avec la Société SAUR étant arrivé à échéance au 31.12.2021, le service est exploité en REGIE à autonomie financière depuis le 1^{er} janvier 2022.

La reprise en régie a été décidée afin de gagner en transparence, d'assurer une gestion solidaire de l'eau et d'inclure un plus grand nombre d'acteurs dans la gestion de ce service public essentiel.

1.3) Estimation du nombre d'habitants desservis (D101.0)

Le service public d'eau potable dessert 10 000 habitants environ.

AR Prefecture

006-210600573-20260924-260919-DE
Reçu le 05/10/2026
Publié le 05/10/2026

1.4) Nature des ressources utilisées

Le service public d'eau potable utilise un seul point de prélèvement

Ouvrage		Débit nominal [m ³ /h]
Station de La Sagna	Nappe profonde karstique	310

Le débit nominal est le débit de fonctionnement des pompes dans des conditions attendues de fonctionnement.

1.5) Volumes prélevés

Ouvrage	Production 2024 [m ³]	Production 2025 [m ³]	Variation (%)
La Sagna	1 067 743,00	959 088,00	-10,1761

1.6) Nombre d'abonnements

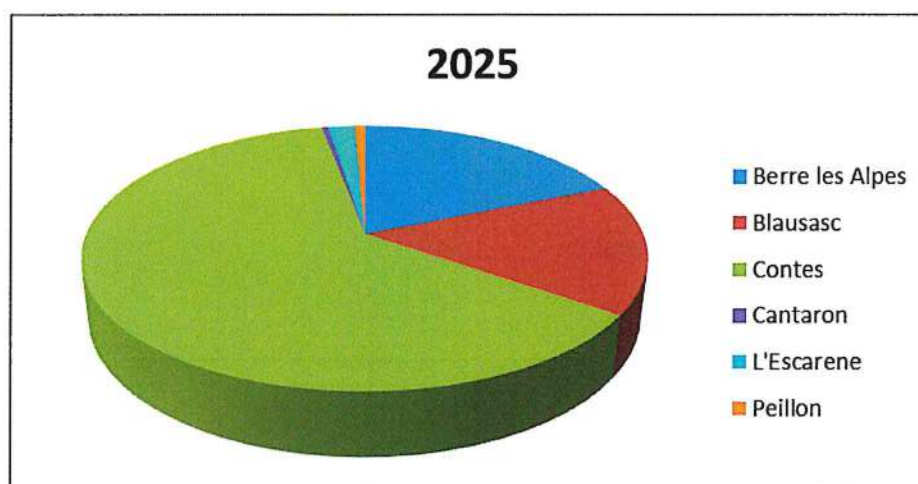
Abonnements	2024	2025	Variation (%)
Nombre total d'abonnements service SILCEN	4 605	4 554	-1,1075

AR Prefecture

006-210600573-20260924-260919-DE
Reçu le 05/10/2026
Publié le 05/10/2026

Répartition des abonnés par commune

	2024	2025
Berre-les-Alpes	871	857
Blausasc	729	721
Contes	2 859	2841
Cantaron	30	21
L'Escarène	83	81
Peillon	33	33
Total	4 605	4554



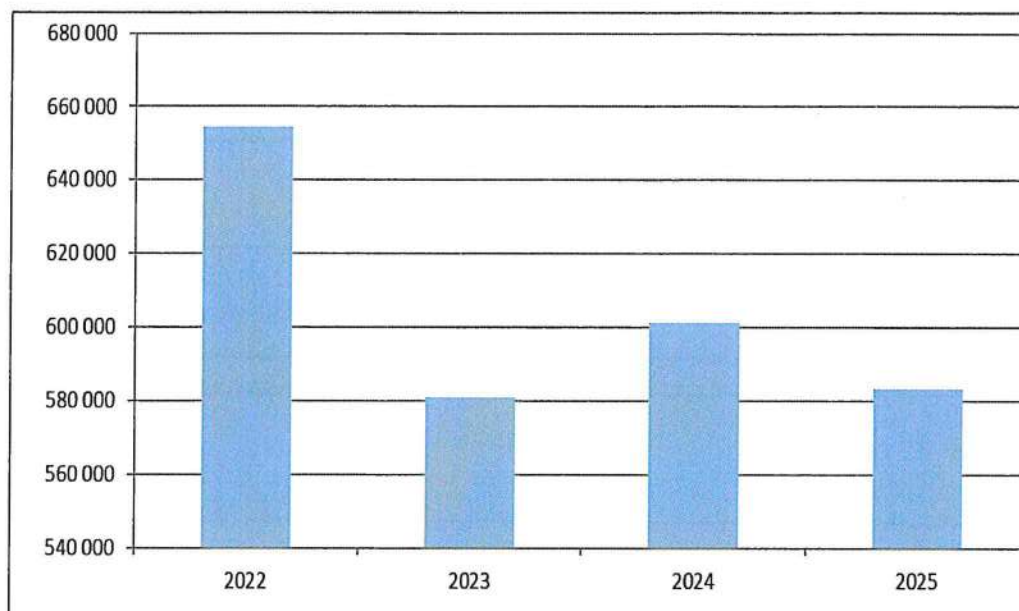
1.7) Volumes vendus

Volumes vendus	2024	2025	Variation (%)
Total des volumes vendus - service SILCEN	601 454	583 353	-3,0095

La période retenue pour le calcul des volumes est : l'année civile
Le volume vendu comprend la vente en secours aux communes.

AR Prefecture

006-210600573-20260924-260919-DE
Reçu le 05/10/2026
Publié le 05/10/2026



1.8) Linéaire du réseau de desserte

Linéaire	2025
Linéaire du réseau hors branchements en km service SILCEN	136,45

2) Tarification et recettes du service public d'eau potable

2.1) Fixation des tarifs en vigueur

L'assemblée délibérante a voté, le 14 décembre 2021, les tarifs applicables au 1^{er} janvier 2022 relatifs à :

- Eau domestique
- Eau agricole
- Vente en gros en secours aux collectivités

Les tarifs de l'eau sont restés inchangés en 2025.

AR Prefecture

006-210600573-20260924-260919-DE
 Reçu le 05/10/2026
 Publié le 05/10/2026

2.2) Prix du service d'eau potable

Le prix du service comprend :

- Une partie fixe ou abonnement
- Une partie proportionnelle à la consommation d'eau potable

Les abonnements sont payables d'avance :

- semestriellement

Les volumes sont relevés :

- une fois par an

Les consommations sont payables sur estimation pour le 1^{er} semestre, et au vu du relevé pour le 2^{ème} semestre.

2.2.1) Redevance de l'Agence de l'Eau

Les redevances des agences de l'eau sont une composante du prix de l'eau qui leur permet de soutenir le financement d'actions en faveur de l'amélioration de la gestion quantitative et qualitative de l'eau et la restauration des milieux aquatiques.

À compter de 2025, ces redevances évoluent pour envoyer un signal prix accru sur la performance des services d'eau potable et d'assainissement. Cette évolution est aussi l'occasion de présenter une facture d'eau plus lisible en regroupant les différentes contributions au financement des agences de l'eau dans la rubrique « organismes publics ».

Ainsi, trois nouvelles redevances sont créées : une redevance sur la consommation d'eau potable, une redevance pour la performance des systèmes d'assainissement collectif et une redevance pour la performance des réseaux d'eau potable. Elles se substituent aux redevances existantes pour pollution de l'eau d'origine domestique et pour modernisation des réseaux de collecte.

→ Implication sur l'affichage des redevances des agences de l'eau sur la facture d'eau

JUSQU'AU 31/12/2024

Rubrique « distribution de l'eau » :

- Préservation des ressources en eau (agence de l'eau)

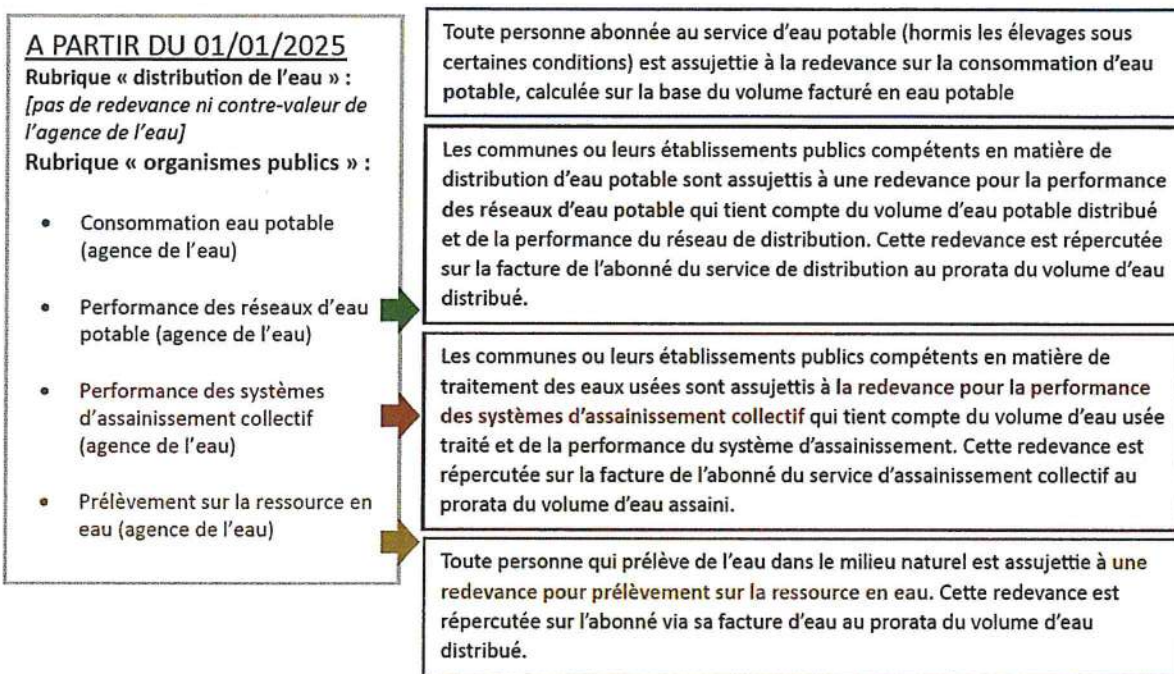
Rubrique « organismes publics » :

- Lutte contre la pollution (agence de l'eau)

- Modernisation des réseaux (agence de l'eau)

AR Prefecture

006-210600573-20260924-260919-DE
Reçu le 05/10/2026
Publié le 05/10/2026



La performance des services d'eau potable et d'assainissement ne sera prise en compte qu'à compter de 2026 à partir des données constatées en année N-2. Ces deux redevances seront alors modulées en fonction de la qualité de gestion des services, du taux de fuite des réseaux et de la pollution rejetée au milieu. Une bonne performance se traduira par une redevance minorée et inversement.

En 2025, le coefficient de performance maximal est retenu pour toutes les collectivités pour assurer la période de transition.

Taxes appliquées en 2025 :

Redevance pour prélèvement sur la ressource en eau : 0,1454 €HT/m³

Redevance sur la consommation d'eau potable : 0,43 €HT/m³

Redevance sur la performance des réseaux d'eau potable ; 0,010 €HT/m³

2.2.2) Evolution du tarif de l'eau potable

	Désignation	2024	2025	Variation (%)
Part de la collectivité	Part fixe [€ HT/an] (abonnement ordinaire)	73,7000	73,7000	0,0000
	Part proportionnelle [€ HT/m ³]	1,4336	1,4336	0,0000

AR Prefecture

006-210600573-20260924-260919-DE
 Reçu le 05/10/2026
 Publié le 05/10/2026

2.2.3) Prix TTC du service au m³ pour 120 m³ (D102.0)

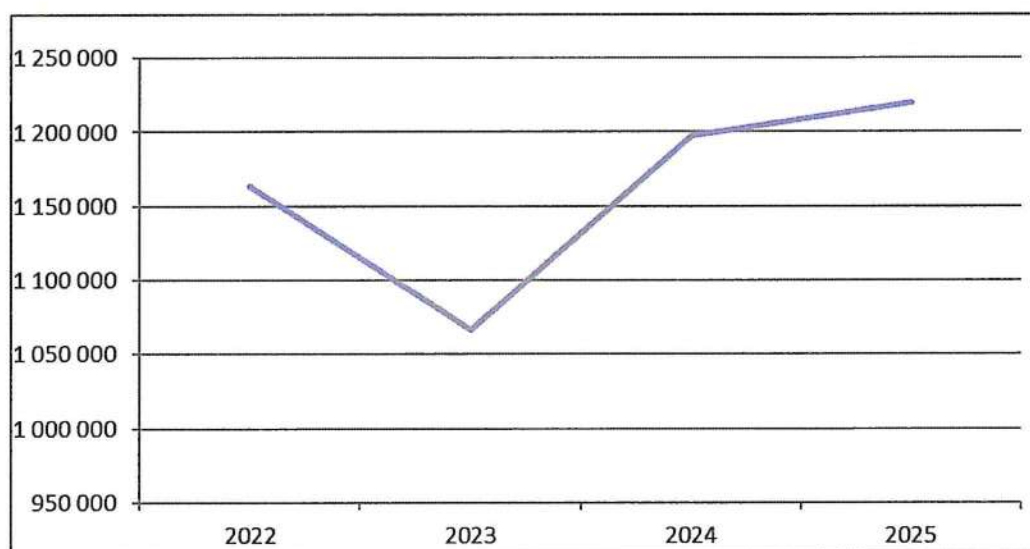
- 2,1603 € TTC, soit 2.0477 HT le m³ soit 0.0020 le litre sans les redevances Agence de l'Eau

Facture type jointe en annexe

2.3) Recettes d'exploitation

2.3.1) Recettes de la collectivité durant l'année 2025 : produits de la vente d'eau (abonnement + consommation)

	2022	2023	2024	2025
RECETTES SILCEN	1 163 727	1 066 182	1 197 109	1 219 520



AR Prefecture

006-210600573-20260924-260919-DE
Reçu le 05/10/2026
Publié le 05/10/2026

III – VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF	III
SECTION D'EXPLOITATION – DETAIL DES RECETTES	A2

Chap/ art(1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Titres émis	Produits rattachés	Restes à réaliser au 31/12	
013	Atténuations de charges (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Ventes produits fabriqués, prestations	2 141 757,78	2 026 125,72	0,00	0,00	115 632,06
70111	Ventes d'eau aux abonnés	920 000,00	887 012,44	0,00	0,00	32 987,56
701241	Redevance pollution d'origine domestique	0,00	51,28	0,00	0,00	-51,28
701261	Redevance sur la consommation d'eau pota	430 000,00	224 333,01	0,00	0,00	205 666,99
70128	Autres taxes et redevances	70 000,00	25,76	0,00	0,00	69 974,24
704	Travaux	80 000,00	70 145,00	0,00	0,00	9 855,00
70611	Redevance d'assainissement collectif	221 757,78	423 675,71	0,00	0,00	-201 917,93
706121	Redevance modernisation des réseaux	0,00	71 045,46	0,00	0,00	-71 045,46
7064	Locations de compteurs	400 000,00	332 508,16	0,00	0,00	67 491,84
7068	Autres prestations de services	20 000,00	17 328,90	0,00	0,00	2 671,10
73	Produits issus de la fiscalité (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Subventions d'exploitation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	600 000,00	106 112,40	0,00	0,00	493 887,60
7588	Autres	600 000,00	106 112,40	0,00	0,00	493 887,60
TOTAL = RECETTES DE GESTION DES SERVICES (a) = 70+73+74+75+013		2 741 757,78	2 132 238,12	0,00	0,00	609 519,66
76	Produits financiers (b)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels (c)	350 000,00	931 320,00	0,00	0,00	-581 320,00
7711	Dédits et pénalités perçus	350 000,00	931 320,00	0,00	0,00	-581 320,00
78	Reprises sur provisions et dépréciations (d) (4)	3 276 869,00	3 276 868,48			0,52
7817	Rep. dépréciat*. actifs circulants	3 276 869,00	3 276 868,48			0,52
TOTAL DES RECETTES REELLES =a+b+c+d		6 368 626,78	6 340 426,60	0,00	0,00	28 200,18
042	Opérat° ordre transfert entre sections (6)	267 000,00	255 421,67			11 578,33
777	Quote-part subv invest transf cpte résul	267 000,00	255 421,67			11 578,33
043	Opérat° ordre intérieur de la section (5)	0,00	0,00			0,00
TOTAL DES RECETTES D'ORDRE		267 000,00	255 421,67			11 578,33
TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE (=Total des opérations réelles et d'ordre)		6 635 626,78	6 595 848,27	0,00	0,00	39 778,51
Pour information R 002 Excédent d'exploitation reporté de N-1		1 482 626,62				

3) Indicateurs de performance d'eau potable

3.1) Contrôle réglementaire sur les eaux distribuées (P101.1 et P102.1) (indicateurs fournis par l'ARS)

	Nombre de prélèvements réalisés	Pourcentage de conformité
Conformité bactériologique (P101.1)	25	100
Conformité physico-chimique (P102.1)	26	100

100
AR Prefecture

006-210600573-20260924-260919-DE
Reçu le 05/10/2026
Publié le 05/10/2026

L'eau distribuée est de bonne qualité pour tous les paramètres testés en 2025.

3.2) Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des- réseaux d'eau potable (P202.2B)

La valeur de cet indice varie entre 0 et 120 (ou 0 et 110 pour les services n'ayant pas la mission de collecte).

La valeur de l'indice est obtenue en faisant la somme des points indiqués dans les parties A, B et C décrites ci- dessous et avec les conditions suivantes :

- Les 30 points d'inventaire des réseaux (partie B) ne sont comptabilisés que si les 15 points des plans de réseaux (partie A) sont acquis.
- Les 75 points des autres éléments de connaissance et de gestion des réseaux (partie C) ne sont comptabilisés que si au moins 40 des 45 points de l'ensemble plans des réseaux et inventaire des réseaux (parties A + B) sont acquis.

	Nombre de points	Valeur	Points potentiels
PARTIE A : PLAN DES RESEAUX (15 points)			
VP.236 - Existence d'un plan des réseaux mentionnant la localisation des ouvrages principaux (ouvrage de captage, station de traitement, station de pompage, réservoir) et des dispositifs de mesures	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.237 - Existence et mise en œuvre d'une procédure de mise à jour, au moins chaque année, du plan des réseaux pour les extensions, réhabilitations et renouvellements de réseaux (en l'absence de travaux, la mise à jour est considérée comme effectuée)	oui : 5 points non : 0 point	Oui	5
PARTIE B : INVENTAIRE DES RESEAUX (30 points qui ne sont décomptés que si la totalité des points a été obtenue pour la partie A)			
VP.238 - Existence d'un inventaire des réseaux avec mention, pour tous les tronçons représentés sur le plan, du linéaire, de la catégorie de l'ouvrage et de la précision des informations cartographiques	0 à 15 points sous conditions ⁽¹⁾	Oui	15
VP.240 - Intégration, dans la procédure de mise à jour des plans, des informations de l'inventaire des réseaux (pour chaque tronçon : linéaire, diamètre, matériau, date ou période de pose, catégorie d'ouvrage, précision cartographique)		Oui	
VP.239 - Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne les matériaux et diamètres		100 %	
VP.241 - Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne la date ou la période de pose	0 à 15 points sous conditions ⁽²⁾	95 %	15
PARTIE C : AUTRES ELEMENTS DE CONNAISSANCE ET DE GESTION DES RESEAUX (75 points qui ne sont décomptés que si 40 points au moins ont été obtenus en partie A et B)			
VP.242 - Localisation des ouvrages annexes (vannes de sectionnement, ventouses, purges, PI,...) et des servitudes de réseaux sur le plan des	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10

AR
006-210600573-20260924-260919-DE
Reçu le 05/10/2026
Publié le 05/10/2026

réseaux			
VP.243 - Inventaire mis à jour, au moins chaque année, des pompes et équipements électromécaniques existants sur les ouvrages de stockage et de distribution (en l'absence de modifications, la mise à jour est considérée comme effectuée)	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.244 - Localisation des branchements sur le plan des réseaux ⁽³⁾	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.245 - Pour chaque branchement, caractéristiques du ou des compteurs d'eau incluant la référence du carnet métrologique et la date de pose du compteur ⁽³⁾	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.246 - Identification des secteurs de recherches de pertes d'eau par les réseaux, date et nature des réparations effectuées	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.247 - Localisation à jour des autres interventions sur le réseau (réparations, purges, travaux de renouvellement, etc.)	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.248 - Existence et mise en œuvre d'un programme pluriannuel de renouvellement des canalisations (programme détaillé assorti d'un estimatif portant sur au moins 3 ans)	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.249 - Existence et mise en œuvre d'une modélisation des réseaux sur au moins la moitié du linéaire de réseaux	oui : 5 points non : 0 point	Non	0
TOTAL (indicateur P103.2B)	120	-	115

(1) L'existence de l'inventaire et d'une procédure de mise à jour ainsi qu'une connaissance minimum de 50 % des matériaux et diamètres sont requis pour obtenir les 10 premiers points. Si la connaissance des matériaux et diamètres atteint 60, 70, 80, 90 ou 95%, les points supplémentaires sont respectivement de 1, 2, 3, 4 et 5

(2) L'existence de l'inventaire ainsi qu'une connaissance minimum de 50 % des périodes de pose sont requis pour obtenir les 10 premiers points. Si la connaissance des périodes de pose atteint 60, 70, 80, 90 ou 95%, les points supplémentaires sont respectivement de 1, 2, 3, 4 et 5

3.3) Rendement du réseau de distribution (P104.3)

Ratio entre, d'une part, le volume consommé autorisé augmenté des volumes vendus en gros à d'autres services publics d'eau potable et, d'autre part, le volume produit augmenté des volumes achetés en gros à d'autres services d'eau potable : 65.05 %.

3.4) Indice linéaire des volumes non comptés (P105.3)

Ratio entre le volume non compté, qui est la différence entre le volume mis en distribution et le volume comptabilisé, et le linéaire du réseau de desserte : 7.54 m³/km/jour.

3.5) Indice linéaire des pertes en réseau (P106.3)

Ration entre le volume de pertes, qui est la différence entre le volume mis en distribution et le volume consommé autorisé, et le linéaire du réseau de desserte : 7.54 m³/km/jour.

3.6) Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable (P107.2)

Quotient de la moyenne annuelle du linéaire de réseaux (hors linéaires de branchements) renouvelés au cours des cinq dernières années par la longueur du réseau : 0.31 %.

AR Prefecture
006-210600573-20260924-260919-DE
Reçu le 05/10/2026
Publié le 05/10/2026

3.7) Indice d'avancement de protection de la ressource (P108.3) (indicateur fourni par l'ARS)

La réglementation définit une procédure particulière pour la protection des ressources en eau (captage, forage, etc.). En fonction de l'état d'avancement de la procédure, un indice est déterminé selon le barème suivant :

- 0% Aucune action de protection
- 20% Études environnementales et hydrogéologiques en cours
- 40% Avis de l'hydrogéologue rendu
- 50% Dossier déposé en préfecture
- 60% Arrêté préfectoral
- 80% Arrêté préfectoral complètement mis en œuvre (terrains acquis, servitudes mises en place, travaux terminés, etc.)
- 100% Arrêté préfectoral complètement mis en œuvre et mise en place d'une procédure de suivi de son application

En cas d'achats d'eau à d'autres services publics d'eau potable ou de ressources multiples, l'indicateur est établi pour chaque ressource et une valeur globale est calculée en pondérant chaque indicateur par les volumes annuels d'eau produits ou achetés.

Pour atteindre 100 % la collectivité doit mettre en œuvre une surveillance effective et pérenne du respect des prescriptions de l'arrêté de DUP. Il est demandé qu'un bilan annuel de cette surveillance soit transmis à l'ARS pour justifier de cette surveillance.

Niveau d'avancement de la démarche administrative et opérationnelle de protection du ou des points de prélèvement dans le milieu naturel d'où provient l'eau potable distribuée : 80 %.

4) Financement des investissements

4.1) Montants financiers des travaux engagés pendant le dernier exercice budgétaire, montants des subventions de collectivités ou d'organismes publics

Montant total des dépenses 2025	Montant total des subventions encaissées en 2025
1 156 619.59 €	116 145,94 €

AR Prefecture

006-210600573-20260924-260919-DE
Reçu le 05/10/2026
Publié le 05/10/2026

4.2) Etat de la dette

Un emprunt de 1 500 000 € a été réalisé en 2025 afin de financer certains travaux

Code Hélios	OBJET DE LA DEPENSE	ORGANISME PRET.	N° Contrat	Durée Périodicité (en mois)	Article	TAUX initial	Type d'emprunt	Montant emprunt	Montant capital au 1er janvier	Annuité due à la banque		
			Marge							Amortissement	Total Intérêt du	
Code emprunt			Index								ICNE exercice précédent	Intérêt
2025-01	EMPRUNT EAU 2025	CREDIT AGRICOLE PCA	00604695734	180	1641	3.75%		1 500 000.00	1 500 000.00		132 563.92	
				12						76 313.92	56 250.00	
2025-01											38 437.50	17 812.50

BOB BOB
BOB

AR Prefecture

006-210600573-20260924-260919-DE
Reçu le 05/10/2026
Publié le 05/10/2026

ANNEXES

Tableau récapitulatif des indicateurs

	Indicateurs descriptifs des services	
D101.0	Estimation du nombre d'habitants desservis	10000
D102.0	Prix TTC du service au m3 pour 120 m3 [€/m ³]	2,1603
	Indicateurs de performance	
P101.1	Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne la microbiologie	100 %
P102.1	Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne les paramètres physico-chimiques	100 %
P103.2B	Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable	115
P104.3	Rendement du réseau de distribution	58,3 %
P105.3	Indice linéaire des volumes non comptés [m ³ /km/jour]	9,35 %
P106.3	Indice linéaire de pertes en réseau [m ³ /km/jour]	9,35 %
P107.2	Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable	0,31 %
P108.3	Indice d'avancement de la protection de la ressource en eau	80%

Facture type 120 m³

Votre facture détaillée		Les montants sont exprimés en Euros				
Objet	Qté	Montant U HT (€)	Montant Total HT (€)	TVA(%)	TVA	MONTANT TTC (€)
Distribution de l'eau						
Abonnement diamètre 15	1	73,7000	73,70	5.5%	4,05	77,75
Consommation Eau	120	1,4336	172,03	5.5%	9,46	181,49
TOTAL DISTRIBUTION DE L'EAU			245,73		13,51	259,24
Collecte et traitement des eaux usées						
Organismes Publics						
Redevance pour prélèvement sur la ressource en eau	120	0,1454	17,45	5.5%	0,96	18,41
Redevance sur la consommation d'Eau potable	120	0,4300	51,60	5.5%	2,84	54,44
Redevance pour performance des réseaux d'eau potable	120	0,0100	1,20	5.5%	0,07	1,27
TOTAL ORGANISMES PUBLICS			70,25		3,87	74,12
TOTAL DE VOTRE FACTURE			315,98 €		17,38 €	333,36 €
Acompte						
SOLDE A PAYER après déduction de l'acompte			315,98 €		17,38 €	333,36 €



AR Prefecture

006-210600573-20260924-260919-DE
Reçu le 05/10/2026
Publié le 05/10/2026

Affiché 05/10/2026

AR Prefecture

006-210600573-20260924-260919-DE
Reçu le 05/10/2026
Publié le 05/10/2026